

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-2026
DU 19 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice	14	L'an deux mil vingt-six
		Le 19 janvier à 18 H 00
Présents	10	Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS
		Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Votants	11	à la Mairie, sous la présidence de Mme Patricia RAICHINI, Maire.
		Date de convocation du Conseil Municipal : 12/01/2026
		PRESENTS : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne
		AUDOUIN Anne, DUMON Alain, TRANQUARD Jérôme, REYGADE Aline,
		HUCHET Pierrette, BOUTIN Jean-François, BORDELAIS Gérald
		ETAIENT ABSENTS : MARTIN Frédéric, POUDRET Annie, JOCELYN Nathalie
		PROCURATIONS : BORDAS Christian à RAICHINI Patricia
		SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BORDELAIS Gérald a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION 03-2026 DEMANDE DE SUBVENTION DSIL EGLISE SAINT PIERRE

Madame le Maire expose que le projet de réfection du Clocher de l'église Saint Pierre, monument classé, dont Le coût prévisionnel est estimé, sur la base, d'un estimatif au stade avant-projet définitif à 198 201.21 € HT soit 237 841.46 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Fondation du Patrimoine		12 001.00 €	6.055 %
Financements publics			
État	DSIL	37 549.22 €	18.945 %
Région		29 730.18 €	15 %
Département		0	0
DRAC		79 280.48 €	40 %
Auto-financement			
Fonds propres			
Emprunt		39 640.33 €	20 %
Total HT		198 201.21 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : **06/2026**
Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : **11/2026**
Date prévisionnelle de fin de l'opération : inconnu

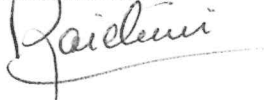
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à **198 201.21 € HT**
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention État au titre de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire

Patricia RAICHINI



Le secrétaire de séance

Gérald BORDELAIS



Acte rendu exécutoire

Le :20/01/2026

Publié ou Notifié

Le :20/01/2026